1. Inscription en ligne

Les parents doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne, disponible sur le site Web de l'école alternative de la Fourmilière, entre le 15 octobre et la date de la première rencontre de parents.

2. Inscription à l'école bassin

Les parents doivent soumettre une demande d'admission pour leur enfant à l'école correspondant à son bassin d'alimentation.

3. Rencontres d'informations obligatoires

Les parents doivent assister à trois (3) rencontres obligatoires. Les dates sont indiquées sur le site Web de l'école.

Quand ?	Pour qui ?	Intentions
Janvier : Rencontre 1	Préscolaire et primaire	Soirée d'information : Présentation des modalités de l'école alternative.
Février : Rencontre 2	Préscolaire et primaire	Soirée d'échange avec les parents et une équipe enseignante de l'école.
Mars : Rencontre 3	Préscolaire seulement	Atelier collaboratif

4. Engagement des familles

À l'école alternative de la Fourmilière, la coéducation est au cœur de notre approche. Ensemble, école et familles forment une équipe pour soutenir les enfants dans leurs apprentissages et leur développement.

À l'école alternative de la Fourmilière, les demandes de choix de personne enseignante ne sont pas prises en compte. Nous formons une équipe et avons une confiance mutuelle solide.

En tant que famille, nous nous engageons à assurer...	
Coéducation active	Une implication active dans la vie scolaire **en présence d'élèves**, en consacrant un **minimum d'une (1) heure par mois, par enfant**, à des activités ou projets de l'école, selon les besoins de la communauté éducative
Vie collective	Assurer une participation active : ▪ À un minimum de **deux (2) activités multiâges au cours de l'année scolaire**, afin de contribuer au développement des liens entre les élèves et au renforcement de l'esprit de collaboration propre à l'école. ▪ Aux **rencontres de parents**, aux **plans d'intervention**, aux **assemblées générales** et à **tout autre moment important planifié**, dans le but d'assurer un suivi adéquat du parcours scolaire de notre enfant
Collaboration et une communication respectueuse	Collaborer et communiquer avec l'équipe-école conformément aux orientations et aux consignes établies par celle-ci, dans le respect des valeurs fondamentales de l'école : confiance, bienveillance, ouverture, créativité, plaisir d'apprendre et responsabilisation. (*Voir annexe 1*)

1. Développement global de l'élève

5.1 Pour les élèves qui arrivent au préscolaire :

Les élèves qui arrivent au préscolaire, du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN), dont le classement prévisionnel indique un parcours régulier[1] pourront être inscrits au tirage au sort pour l'inscription à l'école alternative de la Fourmilière. L'équipe des professionnelles du CSSRDN pourrait rencontrer certaines familles pour valider leur choix.

[1] **Un parcours régulier** signifie que l'élève est en mesure de suivre le programme du ministère dans un cadre alternatif, tout en profitant du fonctionnement par projet et en multiâges, propre à l'école alternative de la Fourmilière. Les parents participent activement à cette démarche en partageant leur regard sur le développement de leur enfant.

5.2 Pour tous les élèves qui ont un parcours scolaire à l'école alternative de la Fourmilière :

Si le comité — composé de la direction, d'une personne enseignante et des professionnelles du CSSRDN qui gravitent autour de l'élève — constate que, malgré les interventions pédagogiques et éducatives mises en place, un élève ne démontre pas de progression significative dans le développement de son autonomie ou de son plein potentiel, il pourrait être décidé de ne pas reconduire son admission au programme alternatif pour l'année suivante. Nous tenons compte du développement du profil de sortie du CSSRDN. (*Voir annexe 2*)

L'admission d'un élève dont le classement est en classe spécialisée pour l'année suivante ne sera pas reconduite.

À noter :

- L'admission à l'école alternative de la Fourmilière est un processus **annuel**.
- Une lettre de confirmation est envoyée en mai pour vous informer du maintien ou non de l'admission.
- Un contrat d'**engagement parental** est signé chaque année.
- Chaque implication parentale est inscrite dans un registre officiel.
- Les familles confirment leur participation sur la feuille de présence au secrétariat et en classe.

PRIORITÉS D'ADMISSION

1. **Fratrie**[2] : Les frères et sœurs des élèves admis bénéficient d'une priorité afin de favoriser la continuité familiale et son engagement.
2. **Arrivée d'une autre école alternative** : Les élèves provenant d'une autre école alternative sont admissibles en fonction des places disponibles, de l'engagement de leur famille dans leur école précédente et du classement prévisionnel de l'élève en classe régulière.
3. **Places restantes :** Pour les places restantes, il y aura un tirage au sort parmi les élèves du CSSRDN qui répondent aux critères d'admission ci-haut mentionnés.

À noter : les familles qui ne seront pas pigées lors du tirage demeureront sur la liste d'attente pour une période de deux (2) ans.

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION ET DE MAINTIEN L'ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE, LES ÉTAPES SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES		
1	**Appel à la famille**	Une personne enseignante désignée fera un appel au **premier manquement**.
2	**Rappel écrit**	Un rappel formel des engagements sera transmis par écrit à la famille, par la direction au **deuxième manquement**.
3	**Rencontre avec le comité admission de l'école**[3]	Une rencontre sera organisée afin de discuter de la situation et d'élaborer un plan d'action conjoint avec la famille au **troisième manquement**.
4	**Appel de suivi**	Appel de suivi au **quatrième manquement**.
5	**Non-renouvellement de l'admission**	Si le manque de collaboration et d'engagement persiste, la direction et le comité d'admission pourront décider de **ne pas reconduire l'admission de l'enfant** à l'école alternative de la Fourmilière pour l'année suivante.

[2] **Fratrie** : membres d'une famille biologique, adoptive, reconstituée ou d'accueil qui habitent une même adresse. À noter que les fratries de famille reconstituée sont acceptées uniquement au préscolaire.
[3] **Comité admission**: Personne enseignante disponible, un membre du conseil d'établissement disponible, direction

Annexe 1

MANIFESTATIONS OBSERVABLES D'UN PARENT COLLABORATEUR EN LIEN AVEC NOS VALEURS

Bienveillance

- Communique avec respect et écoute, même dans les situations plus délicates.
- Encourage son enfant à voir l'école comme un lieu sécurisant.
- Valorise positivement l'école, son environnement et les membres du personnel dans son entourage.

Ouverture

- Accueille les propositions et recommandations de l'école avec curiosité plutôt qu'avec méfiance.
- Encourage son enfant à suivre le mode de vie.
- Se présente
    - Aux rencontres de parents;
    - Aux rencontres de plans d'intervention;
    - Aux assemblées générales;
    - En coéducation;
    - Aux multiâges.

Créativité

- Cherche des solutions en collaboration avec l'école.
- Propose des idées et des initiatives positives pour soutenir les projets de classe ou d'école.
- S'implique dans la vie scolaire (partage de ses talents, organisation d'activités, participation à des projets collectifs).

Confiance

- Démontre une confiance en l'équipe en acceptant la diversité des interventions et y collabore pleinement.
- Prend connaissance des communications de l'école.

Plaisir d'apprendre

- Soutient les projets éducatifs et pédagogiques en montrant de l'enthousiasme et en encourageant son enfant.

Annexe 2

MANIFESTATIONS OBSERVABLES CHEZ UN ÉLÈVE ÉPANOUI EN MILIEU ALTERNATIF

L'engagement

- S'investit activement dans ses projets et prend plaisir à partager ses découvertes.
- Fait preuve de constance et de persévérance dans ses apprentissages.
- S'implique dans la vie de la classe et de l'école avec enthousiasme.

La pensée critique

- Montre de la curiosité et pose des questions pertinentes.
- Analyse les situations d'apprentissage pour trouver des solutions adaptées.
- Fait preuve d'autonomie dans l'organisation de son travail et la recherche d'informations.

La capacité d'adaptation

- Démontre de la motivation face aux projets et aux approches d'apprentissage non traditionnelles.
- Accueille les changements et les défis avec ouverture.
- Accepte l'aide proposée et l'utilise de manière constructive.

La communication

- Exprime ses idées, ses besoins et ses émotions dans un cadre respectueux.
- Partage ses réflexions et ses découvertes avec ses pairs et les adultes.
- Écoute et tient compte des opinions des autres dans les échanges.

La prise de décision

- Fait des choix réfléchis dans la gestion de ses projets et de ses priorités.
- Assume les responsabilités liées à ses décisions et en évalue les effets.
- Cherche à s'améliorer à partir des rétroactions reçues.

Le vivre-ensemble

- Développe des relations harmonieuses avec ses pairs et les adultes de l'école.
- Collabore avec des élèves d'âges variés lors des activités multiâges.
- Respecte le mode de vie de l'école et contribue à la vie communautaire.

En collaboration avec le CSSRDN et ses professionnels, un suivi est effectué afin de s'assurer que l'élève s'épanouit dans le milieu alternatif.

ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE - CONTRAT D'ENGAGEMENT DES FAMILLES

Pour une coéducation vivante et collaborative !

À l'école alternative de la Fourmilière, école et familles forment une équipe. Nous croyons qu'ensemble, nous pouvons soutenir le développement global des enfants, leur plaisir d'apprendre et leur épanouissement dans un milieu alternatif.

En tant que famille, nous nous engageons à assurer...	
Coéducation active	Une implication active dans la vie scolaire **en présence d'élèves**, en consacrant un **minimum d'une (1) heure par mois, par enfant**, à des activités ou projets de l'école, selon les besoins de la communauté éducative
Vie collective	Assurer une participation active : ▪ À un minimum de **deux (2) activités multiâges au cours de l'année scolaire**, afin de contribuer au développement des liens entre les élèves et au renforcement de l'esprit de collaboration propre à l'école. ▪ Aux **rencontres de parents**, aux **plans d'intervention**, aux **assemblées générales** et à **tout autre moment important planifié**, dans le but d'assurer un suivi adéquat du parcours scolaire de notre enfant
Collaboration et une communication respectueuse	Collaborer et communiquer avec l'équipe-école conformément aux orientations et aux consignes établies par celle-ci, dans le respect des valeurs fondamentales de l'école : confiance, bienveillance, ouverture, créativité, plaisir d'apprendre et responsabilisation. (*Voir annexe 1*)

Suivi de l'engagement :

- Chaque implication sera inscrite dans un registre officiel.
- Les présences aux activités seront confirmées au secrétariat et/ou en classe.
- L'admission de mon enfant à l'école est réévaluée chaque année, en fonction du respect de ces engagements.
- En cas de difficulté à rencontrer mes engagements : Si je ne peux pas respecter mes engagements, je communiquerai rapidement avec la direction de l'école pour trouver des solutions adaptées.

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION ET DE MAINTIEN L'ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE, LES ÉTAPES SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES		
1	**Appel à la famille**	Une personne enseignante désignée fera un appel au **premier manquement**.
2	**Rappel écrit**	Un rappel formel des engagements sera transmis par écrit à la famille, par la direction au **deuxième manquement**.
3	**Rencontre avec le comité admission de l'école**[3]	Une rencontre sera organisée afin de discuter de la situation et d'élaborer un plan d'action conjoint avec la famille au **troisième manquement**.
4	**Appel de suivi**	Appel de suivi au **quatrième manquement**.
5	**Non-renouvellement de l'admission**	Si le manque de collaboration et d'engagement persiste, la direction et le comité d'admission pourront décider de **ne pas reconduire l'admission de l'enfant** à l'école alternative de la Fourmilière pour l'année suivante.

Si une famille atteint un troisième ou quatrième manquement au cours d'une même année, lors de l'année suivante, le premier manquement entraîne automatiquement le retour à la troisième étape, plutôt qu'à la première. Cette mesure vise à éviter les abus et à assurer l'équité entre toutes les familles.

Signature

Je comprends que ma participation est essentielle au bon fonctionnement de l'école alternative de la Fourmilière et à la réussite de mon enfant.

Signature du ou des parent(s) : _____

Date : _____.